



La nouvelle AOC Côtes de Bordeaux officialisée le 9 mars 2009. Sous cette même bannière sont réunies les appellations Premières Côtes de Blaye, Premières côtes de Bordeaux, Côtes de Castillon et Côtes de France. La nouvelle appellation représente 1/6^e de la production bordelaise avec une surface de 14 000 hectares et un volume de 700 000 hectolitres. Une offre plus claire pour les marchés à l'export dont la part reste encore faible. Sur les étiquettes des bouteilles, la mention **Côtes de Bordeaux** pourra être précédée de la dénomination communale pour les vins répondant à un cahier des charges plus restrictives que l'appellation.